



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DE MECANIQUE ET DES MICROMECHANIQUES

EXTRAIT DE DELIBERATION N°28

CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 18 décembre 2025

- Nombre de membres en exercice : 24
- Nombre de membres présents : 12
- Nombre de membres représentés : 5
- Quorum : 12

Relevé des délibérations du CA du 13 novembre 2025

Les membres du conseil d'administration approuvent le relevé des délibérations du CA du 13 novembre 2025 (Cf. annexe jointe).

⇨ VOTE :

- **Votants :** 17
- **Non-participations au vote :** 0
- **Abstentions :** 0
- **Suffrages exprimés :** 17
 - **Pour :** 17
 - **Contre :** 0

Fait à Besançon, le 18 décembre 2025

**Pour le directeur et par délégation,
le directeur général des services
de SUPMICROTECH**



David MAUPIN



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SUPMICROTECH

Séance du jeudi 13 novembre 2025 – 14 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émarginement ci-après.

Remarque :

La séance n'ayant pas été enregistrée dans sa globalité, seules les 50 dernières minutes ont été retranscrites sur la base de l'enregistrement.

Les échanges relatifs aux points de l'ordre du jour, non enregistrés, sont retranscrits de mémoire par le DGS en se basant sur quelques notes prises et sur les documents de présentation.

Approbation du relevé de délibérations du CA du 18 septembre 2025

Point non enregistré.

Les membres du CA approuvent le procès-verbal des délibérations du CA du 18 septembre 2025 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 15 ; Membres représentés : 6 ; Suffrages exprimés : 21)

Désignation par les membres du CA du Vice-Président du CA de SUPMICROTECH

Point non enregistré.

Il est rappelé les règles suivantes :

"Considérant que conformément à l'article 9 des statuts de SUPMICROTECH :

Le conseil d'administration élit son Président et son Vice-Président parmi les personnalités extérieures.

L'élection a lieu à bulletin secret, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Le Président et le Vice-Président sont élus à la majorité absolue des membres présents ou représentés au premier tour ou à la majorité relative des membres présents ou représentés au second tour.

En cas d'égalité de suffrage au second tour, le siège est attribué par tirage au sort."

La candidature de Monsieur Damien Tournier est soumise au vote.

Monsieur Damien Tournier est élu en tant que Vice-Président du CA de SUPMICROTECH (0 vote contre, 7 abstentions).

(Nombre de suffrages Pour : 14 ; Suffrages exprimés : 14)

Approbation de signature du marché "installation photovoltaïque"

Point non enregistré.

La directrice du patrimoine de l'école présente les détails du projet. Elle rappelle que celui-ci figure dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'école, voté par le CA en 2023.

Le projet d'installation photovoltaïque repose sur un marché public de service de location de longue durée avec option d'achat. La durée du marché est de 20 ans et son montant est estimé 760 k€ HT. Le service de location intègre la maintenance de l'installation. Le projet nécessite par ailleurs un investissement initial de 84 k€ TTC pris en charge par SUPMICROTECH pour la mise en conformité des toitures pour la sécurité incendie.

Pourront être implantés 1400 m² de panneaux photovoltaïques pour une capacité de production de 355000 kWh/an, soit 21% de la consommation électrique actuelle. Le taux d'autoconsommation par l'école est de 97%. La balance annuelle entre le loyer (38000 € HT) et l'économie engendrée par l'autoconsommation (45800 € HT) est à l'avantage de l'école pour 7800 € HT.

A l'issue du marché, la centrale photovoltaïque revient à SUPMICROTECH. Les charges d'exploitation / maintenance sont évaluées à 11500 €HT/an. Le gain sur la facture d'électricité sera toujours d'environ 47000 €HT/an.

Compte tenu des délais de mise en œuvre des opérations de marché, de réalisation des travaux préalables nécessaires et d'implantation de l'installation, la mise en service et le début de la location sont envisagées pour le début de l'année 2027.

Un représentant des étudiants s'enquiert de la durée de vie de l'installation. Il est précisé qu'une durée de vie de 40 années peut tout à fait être envisageable pour une telle installation.

Rappelant que la vocation de l'école est avant tout de former les étudiants et non pas de produire de l'électricité, un représentant des personnels interroge sur le caractère prioritaire de l'investissement financier dans ce projet.

Le président du CA rappelle que l'entretien du bâti concourt directement à la qualité du service rendu par l'école à ses étudiants.

Le débat se poursuit par quelques échanges quant au niveau de rentabilité de cette opération. L'agent comptable rappelle que la crise énergétique de 2022 a eu un impact conséquent sur la gestion financière de l'école et précise qu'acquérir une relative autonomie en matière de production d'électricité permet à l'école de se prémunir d'un potentiel impact lié à l'emballement du tarif de l'électricité dans un contexte d'instabilité économique ou géopolitique.

A l'issue des débats, le président du CA propose que la délibération d'adoption du projet dispose que le directeur de l'école s'engage à ne pas signer de marché de location d'installation photovoltaïque qui aboutirait à contracter un loyer dont le montant serait supérieur à l'économie de charges d'électricité réalisée par l'autoconsommation de cette installation.

Il soumet ainsi l'adoption du projet d'installation photovoltaïque au vote.

Les membres du CA approuvent la signature du marché "installation photovoltaïque" (3 votes contre, 6 abstentions).

(Nombre de membres présents : 15 ; Membres représentés : 6 ; Suffrages exprimés : 15)

Autorisation de signature du marché "travaux et extension aménagement de locaux"

La majeure partie de ce point n'a pas été enregistrée

Le directeur de l'école rappelle qu'au-delà de leur agrandissement, l'objectif de ce projet vise aussi et surtout à optimiser, rationaliser et moderniser les locaux d'enseignement, en les adaptant ainsi à la transformation des méthodes d'enseignement.

La directrice du patrimoine rappelle que ce projet est inscrit au contrat de plan Etat Région (CPER) 2021-2027, pour un financement de 3,8 M€ (2,6 M€ par la Région Bourgogne Franche-Comté et 1,2 M€ par le Grand Besançon Métropole). Elle rappelle également qu'il a été validé par le CA en décembre 2023.

Elle indique que le projet a toutefois été quelque peu sous-évalué dans son estimation pour l'élaboration du CPER d'une part, et que les sondages du sol ont révélés des points de fragilité ayant conduit à prévoir de nouvelles mesures de construction qui impactent à la hausse le montant initialement estimé.

C'est ainsi que la contribution par autofinancement de l'école est aujourd'hui évaluée à 655 k€ et non plus à 200 k€, tel que validé par le CA en 2023.

L'agent comptable présente les impacts de ce prélèvement sur le fonds de roulement et indique que les fortes tensions de trésorerie consécutivement attendues pour les exercices 2026 et 2027 resteront toutefois soutenables.

Quelques échanges s'ensuivent quant aux raisons ayant conduit à impacter le coût du projet et les conséquences sur son financement.

L'enregistrement débute à ce stade de la discussion de ce point.

Le Président du CA rappelle qu'il n'est pas question de remettre en cause l'utilité du bâtiment pour les activités de SUPMICROTECH. Le projet de délibération porte sur le montage financier présenté lors de la séance.

Il est demandé d'avoir une précision sur la surface par étudiant qu'il y aura à l'avenir. Le Directeur indique que ce calcul n'a pas été fait mais qu'il y aura, sur la première phase, 450 m², pour arriver à 1 000 m² à la fin du projet.

Le Président du CA rappelle que la délibération proposée est relative à une ponction sur le fonds de roulement à hauteur de 13 % et la signature des marchés. Le fonds de roulement est actuellement de 4 M€ et sera, théoriquement, en hausse à la fin de l'exercice.

Le projet de délibération comporte deux articles :

Article 1 : Le conseil d'administration autorise le Directeur de SUPMICROTECH à approuver et à signer tous les marchés de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de travaux afférents à cette opération d'un montant de 4,5 M€.

Article 2 : SUPMICROTECH, en qualité de maître d'ouvrage de l'opération, prendra à sa charge la part des financements non acquis.

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent la signature du marché "travaux et extension des locaux" (1 vote contre, 4 abstentions).

(Nombre de membres présents : 15 ; Membres représentés : 6 ; Suffrages exprimés : 17)

Approbation du projet INTERREG "SIMULTANE"

Le Directeur rappelle que les projets INTERREG sont des projets collaboratifs entre la France et la Suisse. Deux projets sont présentés lors de cette séance, l'un à caractère scientifique et l'autre concernant la sauvegarde du patrimoine.

M. Kien Phan Huy présente le projet.

Le projet SIMULTANE traite de la surveillance de la température et des déformations par fibres optiques dans le contexte de la circulation de l'eau et de la gestion de la ressource.

Un état de l'art est exposé.

L'objectif du projet est de mettre en œuvre une mesure calibrée, différentielle en combinant 3 mesures simultanées dans un seul système (une fibre optique, un laser, un réflectomètre).

Le projet est un projet européen dont le consortium est constitué d'acteurs académiques (UMLP, FEMTO-ST, SUPMICROTECH, CNRS, HE-ARC) et d'acteurs industriels (EXAIL, EOSS, Cabinet Reilé, NESOL, Hydrique).

Les porteurs du projet sont Gil Fanjoux et Jérôme Salvi pour UMLP, Kien Phan Huy pour SUPMICROTECH, Jean-Charles Beugnot pour le CNRS.

Le budget total est d'environ 1 M€ répartis équitablement entre la Suisse et la France.

L'approbation concerne le financement de SUPMICROTECH pour intégrer le projet, à savoir un salaire d'un personnel permanent et les frais d'environnement recherche.

Le Président du CA soumet l'approbation du projet INTERREG "SIMULTANE" au vote.

Les membres du CA approuvent le projet INTERREG "SIMULTANE" à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 15 ; Membres représentés : 6 ; Suffrages exprimés : 21)

Approbation du projet INTERREG "SAVOIR"

L'objectif du projet "SAVOIR" (Sauvegarde AVancée des Objets et de l'Immatériel Régional du patrimoine horloger) est de constituer une trace numérique du savoir-faire horloger franco-jurassien. Les partenaires associés sont l'UMLP (OSU-THETA), SUPMICROTECH, The Watch Library, Arc Horloger et une collaboration de CHRONOSPEDIA.

Le projet se décline en 3 axes.

Le budget total est d'un peu plus de 1 M€ avec un peu plus de 500 k€ côté France (frais de personnel, frais de bureau et frais administratifs, déplacements, prestations et équipements). En termes de financement, SUPMICROTECH apporte 51 496 € (valorisation de personnel permanent).

Le Président du CA soumet l'approbation du projet INTERREG "SAVOIR" au vote.

Les membres du CA approuvent le projet INTERREG "SAVOIR" à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 15 ; Membres représentés : 6 ; Suffrages exprimés : 21)

Approbation des statuts de l'Institut Sport et Santé d'UMLP

Le Directeur rappelle que les statuts de l'Institut de Technologie ont été votés lors du précédent CA, ainsi que ceux des 3 autres Instituts.

Il s'avère que SUPMICROTECH peut apporter sa contribution à l'Institut du Sport et de la Santé (I2S). Pour cela, il est nécessaire que l'École soit partie prenante du conseil. Il est donc proposé une modification des statuts de l'I2S en conséquence, à savoir :

- Article 2 : intégration de l'Établissement composante SUPMICROTECH dans le périmètre de l'I2S.
- Article 4.1 : ajout d'un 34^{ème} membre (Directeur de SUPMICROTECH ou son représentant dans la composition du conseil d'Institut).

Il est fait remarquer l'intérêt et le sens de l'intégration de SUPMICROTECH à l'I2S. Le conseil d'Institut de l'I2S a émis, officieusement, un avis favorable à l'intégration de SUPMICROTECH.

Le Président du CA soumet les modifications des statuts de l'I2S au vote.

Les membres du CA approuvent les statuts de l'Institut du sport et de la santé à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 14 ; Membres représentés : 6 ; Suffrages exprimés : 20)

Questions diverses

Aucune question diverse n'a été soumise en amont de la séance.

Le prochain CA aura lieu le 18 décembre.

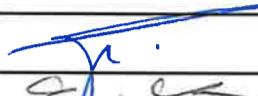
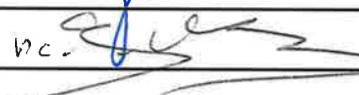
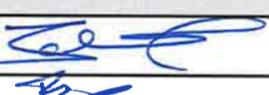
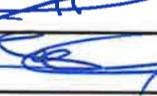
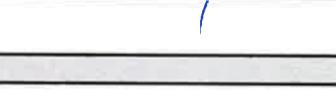
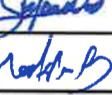
Le Directeur remercie les membres du CA.

Le Président du CA remercie les membres du CA et clôture la séance.

La séance est levée à 17h00.

LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE SUPMICROTECH-ENSM

↳ le Jeudi 13 novembre 2025 - 14h30

	Pouvoir donné à	Signatures
Madame Nathalie ALBERT-MORETTI		
Madame Fanny CHAUVIN		
Madame Claire COPPI-POPOVICI		
Madame Marie-Christine GROCQ-PARRUITTE		
Madame Laëtitia MARTINEZ	Excusée	
Monsieur Olivier MUSTIERE	Excusé → D. TOURNIER	
Monsieur Alexandre RIGAL		
Monsieur Damien TOURNIER		
Monsieur Benoît VUILLEMIN	Excusé	
Monsieur Emmanuel FOLTETE	Excusé → N. ZERHOUNI	
Monsieur Yann LE GORREC		
Monsieur Noureddine ZERHOUNI		
Madame Zeina AL MASRY		
Monsieur Joseph GAVOILLE		
Madame Roberta TITTARELLI		
Monsieur Romain JAMAULT		
Monsieur Eric MERAT		
Monsieur Philippe ABBE	Excusé → E. MERAT	
Monsieur Gérard MICHEL	Excusé → R. JAMAULT	
Madame Valérie SOUMANN	Excusée	
Madame Emma GUEZI	Excusée	
Monsieur Romain JANEAU		
Monsieur Paul KRATZ		
Madame Prescillia LOMBARD		
Monsieur Bastien STEFANELLO		
Monsieur Martin PLAUT		
Monsieur David MAUPIN		
Monsieur Eric ROBERT		
Monsieur Pascal VAIRAC		
Monsieur Hugues DAUSSY		
Madame Marine HOSPITAL		
Monsieur Michel JAUZEIN		
Monsieur Morvan OUISSE		
Monsieur Antoine PERASSO		
Monsieur Christophe VARNIER		
Madame Emeline BELUCHE		
Monsieur Kien PHAN HUY		